



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : AB02-1 - Gestion des troubles de voisinage.

Durée : 7h00

Type : Présentiel

Public

Administrateurs de Biens (syndic de copropriété ou gérant locatif) et leurs collaborateurs.

Objectifs pédagogiques

Acquérir les connaissances juridiques de base relatives au bruit nécessaire à la résolution efficace d'un conflit et permettant un apport d'arguments objectifs.

Pré-requis

Aucun.

Programme

- 1 - Notion de troubles de voisinage.
 - Définition.
 - Caractère anormal.
- 2 - Le bruit.
- 3 - Autres types de troubles de voisinage.
 - Perte d'ensoleillement.
 - Travaux.
 - Animaux.
 - Etc...
- 4 - Comment apporter une réponse amiable à un conflit de voisinage.
 - Identifier la source du problème.
 - S'assurer du bien-fondé de la plainte.
 - Devenir le tiers qui aidera à rétablir le dialogue.
- 5 - Qui fait quoi en matière de trouble de voisinage ?



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : Meelk
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

- Le bailleur de l'ensemble de l'immeuble collectif locatif : obligations, fondement...
- Le syndic de copropriété : obligations, fondement, le règlement de copropriété...
- La police et le pouvoir du Maire.
- Les administrations.

6 - Quels modes de preuves ?

- Tous les modes de preuves ne sont pas efficaces en matière de bruit.
- Comment construire un dossier.

7 - Quelles sont les sanctions attachées aux bruits excessifs ?

- Sanctions civiles.
- Sanctions pénales.
- Sanctions administratives.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr.

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à la fin de la formation (réalisée en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr). Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

Questionnaire d'évaluation de la formation.

Matériel nécessaire

Papier et crayon.

